

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-20909 / 100681
Bombardier Transportation (Switzerland) AG, 1844 Villeneuve VD
travaux de maintenance et d'entretien des rames dans le dépôt du BLS à Spiez
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
12.03.2012–31.12.2012 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20910 / 112769
Atiks SA, 1205 Genève
nettoyage des véhicules des TPG hors exploitation
besoins spéciaux de consommation
28 H
01.05.2012–30.04.2015 (Nouveau permis)
- 12-20911 / 112124
Etablissements de Bellechasse, 1786 Sugiez
personnel de surveillance de nuit des EB
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.06.2012–31.05.2015 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-20908 / 111700
Avaloq Evolution AG, 1227 Carouge GE
développement application informatique; support et maintenance
auprès de leurs clients des cantons de GE et VD.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.06.2012–31.05.2015 (Renouvellement)
- 12-20913 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
dpt maintenance technique, usinage et service informatique IT: intervention lors
de problèmes techniques sur les équipements de production, infrastructures
du site, réseau, équipements et applications IT
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.05.2012–30.04.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-20860 / 108532
Sogeti Suisse, 1204 Genève
centralisation des services informatiques sur le site Givaudan
(centre informatique mondial du groupe Givaudan*).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H
17.09.2009–30.09.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 avril 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail